

Nombre de Conseillers
en exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **26**

Procurations : **6**

Nombre de conseillers
absents : **1**

OBJET :
**Adhésion au Centre
d'Innovations Sociales
Clermont Auvergne
(CISCA)**

- N°02-

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

SEANCE DU MERCREDI 22 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 22 février 2023 à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le
mercredi 15 février s'est réuni salle Tournilhac à la Mairie, sous la
présidence de Monsieur Stéphane RODIER, Maire ;

Etai^{ent} présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David
DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT,
Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA,
Lisa ASAR, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Monique MORENO,
Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA,
Thierry BARTHELEMY, Michelle MAGNOL, Eric BOUCOURT, Régine BEAL,
Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et
Philippe BARRAU Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Michel COMBRONDE à Isabelle FUREGON,
Lisa ASAR à Claude GOUILLON-CHENOT,
Pepa CAENEN à Pascal THIRIOUX-RAUCOURT,
Christophe MANKA à Martine MUNOZ,
Serap ALP à Yoann BENTEJAC,
Farida LAID à Francis ROUX,

Etai^{ent} absents ou excusés :

Bétul SIMSEK

Secrétaire de séance :

Claire JOYEUX

ADHESION AU CENTRE D'INNOVATIONS SOCIALES CLERMONT AUVERGNE (CISCA)

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** la convention d'adhésion au Centre d'Innovations Sociales de Clermont Auvergne (CISCA).

- **Considérant** que le CISCA est un centre de recherche et développement territoriale animé par un collectif d'acteurs socioéconomiques, publics et scientifiques et se définissant comme un espace d'intermédiation qui a pour mission d'accompagner les démarches collectives locales, en vue de faire émerger des dispositifs et des expérimentations, à visée de transformation écologique, sociale et démocratique sur son territoire ;
- **Considérant** que le CISCA envisage de travailler sur la déstigmatisation des quartiers politique de la ville comme vecteur de participation citoyenne, le lien entre reconnaissance, démocratie et lien social étant considéré comme le socle fondamental sans lequel aucune forme de de transition ou de résilience apparait possible ;
- **Considérant** que le montant de l'adhésion est de 5 625€ ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

- **Approuve** l'adhésion au CISCA ;
- **Autorise** le Maire à signer la convention d'adhésion ainsi que tout document se rapportant à cette décision.

La secrétaire de séance,

Claire JOYEUX



Le Maire,



Stéphane RODIER